

SECOND ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE VINGT NEUF FEVRIER

A LA REQUETE DE:

Madame		, née le	à	LES BAINS
	de nationalité Francaise, charg	jée de clientèle, de	emeurant à MA	SSY (91300)
Monsieur I	, né le			ES (Hauts de
Seine), de n	ationalité française, ostéopathe,	demeurant à MAS	SSY (91300)	
				_

Lesquels m'ont préalablement exposé ce qui suit :

Qu'ils ont fait l'acquisition en l'état futur d'achèvement, d'un appartement dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « ROOFTOP ELEGANCE » sis à ANTONY (92160) Zone d'Aménagement Concert » (ZAC) JEAN ZAY.

Qu'un rendez-vous de visite après installation des cloisons a été organisé par le promoteur, la SCCV ANTONY JEAN ZAY, le jeudi 29 février 2024 à 11h00.

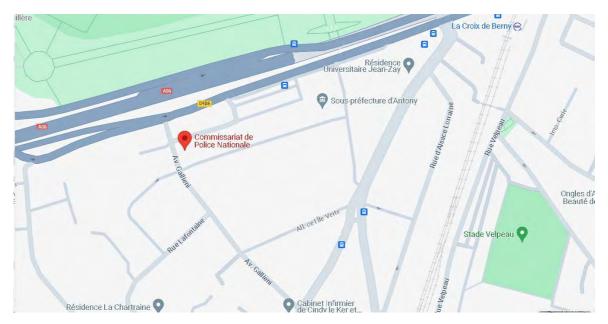
Que pour préserver leurs droits et sauvegarder leur intérêts, ils souhaitaient que je me rende sur place, que j'assiste à ce rendez-vous en présence d'un expert en bâtiment mandaté par leurs soins, que je procède à toutes constatations utiles à ce sujet, et que j'en dresse procès-verbal.

C'est pourquoi,

Déférant à cette réquisition :

Je, Maître Mohand AMROUCHE, Commissaire de Justice associé, Au sein de l'Office de Commissaire de Justice dont est titulaire la SASU HUISSIERS PARIS-EST NOGENT, à la résidence de NOGENT-SUR-MARNE (94130) 6 bis, rue Pasteur, soussigné

Me suis rendu ce jour, **jeudi 29 février 2024**, à ANTONY (92160) ZAC JEAN ZAY.



Où étant, à 11h00, j'ai rencontré:

- et
- Madame Sabrina BELBRAIK, Experte bâtiment, SB.EXPERT.BAT
- Monsieur Stéphane DAUVOIS, ORCHESTRA CONSEIL, AMO, mandataire de la SCCV ANTONY JEAN ZAY

Après leur avoir exposé ma qualité ainsi que l'objet de ma mission, en leur présence, j'ai procédé aux constatations qui suivent :

Me trouvant au pied de l'accès à l'ensemble immobilier, je constate la présence d'un panneau d'affichage de chantier relatif aux informations concernant les entreprises intervenant sur ledit chantier.

Je constate que devant le lot numéro 6 « Métallerie serrurerie » aucun nom d'entreprise ou aucune cordonnée ne sont renseignés.

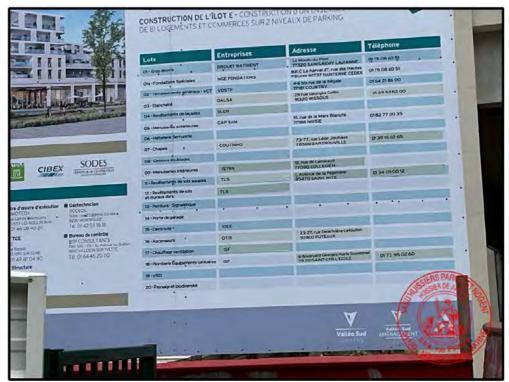


Photographie n°1. HPEN



Photographie n°2. HPEN

Au-devant du lot $n^{\circ}8$ « cloisons doublages » aucun nom d'entreprise et aucune cordonnée ne sont indiqués.



Photographie n°3. HPEN

Puis, nous nous présentons au-devant de la porte palière de l'appartement acquis par les requérants.

Celui-ci est situé au cinquième étage de l'immeuble. Il est identifié sous le numéro C51.

Salle d'eau attenante à la chambre 4

Dans cette salle d'eau, je constate que dans la gaine technique, nous observons que le réseau d'évacuation des eaux vannes est branché sur le réseau d'évacuation des eaux usées.



Photographie n°4. HPEN



Photographie n°5. HPEN



Photographie n°6. HPEN



Photographie n°7. HPEN



Photographie n°8. HPEN



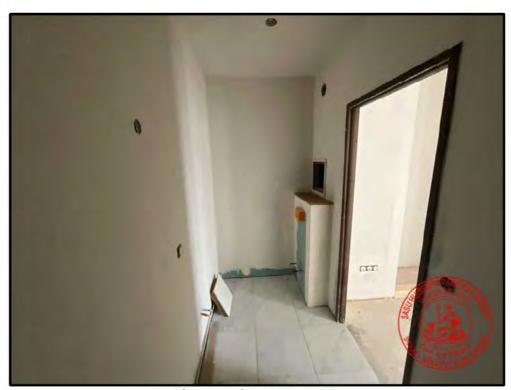
Photographie n°9. HPEN



Photographie n°10. HPEN



Photographie n°11. HPEN



Photographie n°12. HPEN

Au pied du coffrage de la chasse d'eau encastrée, le carrelage est cassé.

Au sein du coffrage de la chasse d'eau, je constate l'existence d'une attente d'évacuation en PVC, dont l'usage n'a pu être déterminé.

Après avoir effectué une mesure de la superficie de la pièce, nous obtenons une superficie de 5,23m2



Photographie n°13. HPEN



Photographie n°14. HPEN



Photographie n°15. HPEN



Photographie n°16. HPEN

Chambre 4

Je relève l'existence d'épaisseurs de peinture grossières sur les traverses basses extérieures des deux vantaux de la fenêtre.

Des épaisseurs sont également visibles sur la traverse basse de l'encadrement de cette fenêtre.



Photographie n°17. HPEN



Photographie n°18. HPEN



Photographie n°19. HPEN



Photographie n°20. HPEN



Photographie n°21. HPEN



Photographie n°22. HPEN

Après avoir effectué une mesure de la surface de cette pièce, nous obtenons une superficie de 12,38 m2.



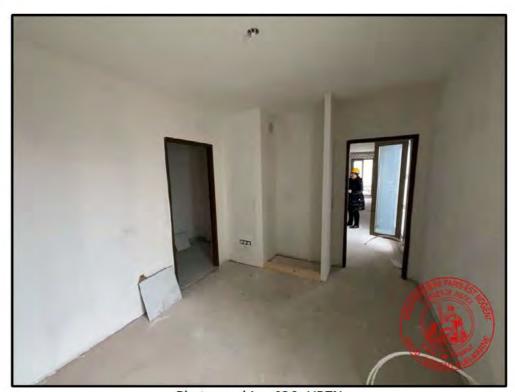
Photographie n°23. HPEN



Photographie n°24. HPEN



Photographie n°25. HPEN



Photographie n°26. HPEN

Coin cuisine

Les requérants me déclarent qu'il avait été prévu avec le promoteur que la cuisine s'étende sur un angle correspondant à une zone s'étirant entre d'une part, le mur séparatif de la chambre n°4, et d'autres d'autre part, le mur perpendiculaire à celui-ci, soit le mur situé à l'opposé de la terrasse.

Ils me précisent que cette modification a été validée par le promoteur ainsi que l'architecte en charge du projet.



Photographie n°27. HPEN



Photographie n°28. HPEN



Photographie n°29. HPEN

Le doublage est dégradé au-dessous du seuil de la porte fenêtre située côté cuisine.

De surcroit, cette porte fenêtre est dépourvue de rejingot.



Photographie n°30. HPEN



Photographie n°31. HPEN



Photographie n°32. HPEN



Photographie n°33. HPEN



Photographie n°34. HPEN



Photographie n°35. HPEN



Photographie n°36. HPEN

Cette porte-fenêtre présente une dégradation sur la traverse basse de son encadrement.

Il existe également des épaisseurs grossières de peinture sur la face extérieure des deux vantaux de cette porte fenêtre.

Je relève en outre un impact sur le coin supérieur droit du vantail droit de cette porte fenêtre.

Le joint vertical du vantail gauche de cette porte fenêtre est pincé.

Les vitrages composant les deux vantaux sont branlants, les joints ne permettant pas de les sceller correctement.



Photographie n°37. HPEN



Photographie n°38. HPEN



Photographie n°39. HPEN



Photographie n°40. HPEN



Photographie n°41. HPEN



Photographie n°42. HPEN



Photographie n°43. HPEN



Photographie n°44. HPEN



Photographie n°45. HPEN



Photographie n°46. HPEN

<u>Séjour</u>

Dans le séjour, le volet roulant équipant la porte fenêtre et les châssis vitrés fixes est bloqué en position fermée.

La traverse basse et la traverse haute de l'encadrement de cette porte fenêtre sont épaufrées.

Une épaufrure est également visible dans le coin supérieur gauche du vantail droit de cette porte fenêtre.



Photographie n°47. HPEN



Photographie n°48. HPEN



Photographie n°49. HPEN



Photographie n°50. HPEN

La seconde porte fenêtre présente d'importantes dégradations sur la traverse basse de son encadrement



Photographie n°51. HPEN



Photographie n°52. HPEN



Photographie n°53. HPEN



Photographie n°54. HPEN

Je constate l'existence d'un dépôt d'eau au pied de la canalisation d'évacuation d'eaux pluviales, au sein de la gaine technique située côté séjour.



Photographie n°55. HPEN

Après avoir mesuré la surface de cette pièce, nous obtenons une superficie de 41,72 m2.



Photographie n°56. HPEN

Chambre 3

Le doublage habillant la façade située à droite de la porte d'accès à cette chambre présente un défaut de planéité. Nous relevons en effet l'existence d'un ventre en partie basse de ce doublage soit à droite de la porte fenêtre.



Photographie n°57. HPEN

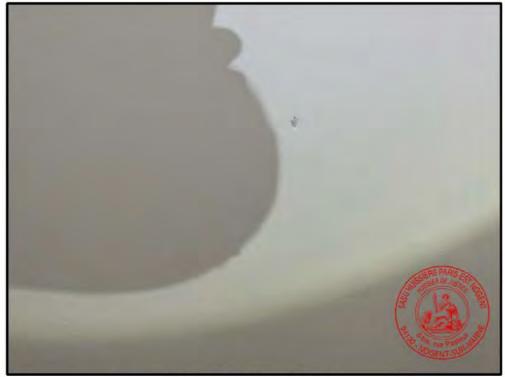


Photographie n°58. HPEN

Au plafond, je relève la présence de deux impacts.



Photographie n°59. HPEN



Photographie n°60. HPEN

Le doublage présente des traces de moisissure en partie basse de la façade, au pied de la porte fenêtre.



Photographie n°61. HPEN



Photographie n°62. HPEN

Un défaut de planéité du doublage semble affecter le pan du mur situé face à la porte d'accès à cette chambre. Une vérification devra être effectuée sur ce point.

Il convient de préciser que la porte fenêtre assurant l'éclairage éclairage de cette chambre n'a pu être ouverte. Celle-ci étant bloquée en position fermée.

Des épaufrures sont visibles sur le montant latéral gauche de l'encadrement de cette porte fenêtre.



Photographie n°63. HPEN



Photographie n°64. HPEN



Photographie n°65. HPEN



Photographie n°66. HPEN



Photographie n°67. HPEN



Photographie n°68. HPEN

Après avoir effectué une vérification de la surface de cette chambre, nous obtenons une superficie de 9,93 m2.



Photographie n°69. HPEN

Chambre 2

La porte fenêtre assurant l'éclairage naturel de cette chambre ne peut être ouverte. Celleci est bloquée en position fermée.



Photographie n°70. HPEN

De part et d'autre de la porte fenêtre, nous constatons que le doublage présente une souplesse prononcée lorsqu'on exerce une pression, même d'intensité modérée sur celleci.

Après avoir effectué une mesure de la surface de celle-ci, nous obtenons une superficie de 10,68 m2.



Photographie n°71. HPEN



Photographie n°72. HPEN



Photographie n°73. HPEN



Photographie n°74. HPEN

Wc

Après avoir effectué une mesure de la surface de celle-ci, nous obtenons une superficie de 2,08 m2.

Dans ce Wc, Madame BELBRAIK déclare que l'évacuation des eaux usées semble se jeter dans le réseau des eaux vannes.



Photographie n°75. HPEN



Photographie n°76. HPEN

Chambre 1

Je relève l'existence d'importantes épaufrures sur la traverse basse de l'encadrement de la porte fenêtre

D'autres épaufrures sont visibles dans le coin supérieur gauche de la face extérieure du vantail droit de cette porte fenêtre, ainsi que dans le coin inférieur du vantail gauche.



Photographie n°77. HPEN



Photographie n°78. HPEN



Photographie n°79. HPEN



Photographie n°80. HPEN



Photographie n°81. HPEN



Photographie n°82. HPEN



Photographie n°83. HPEN



Photographie n°84. HPEN



Photographie n°85. HPEN



Photographie n°86. HPEN



Photographie n°87. HPEN

Le doublage est branlant au pied du droit de la porte fenêtre, même lorsqu'on exerce une pression, même modérée sur le doublage.



Photographie n°88. HPEN



Photographie n°89. HPEN

Après avoir effectué une mesure de la surface de cette pièce, nous obtenons une superficie de 12,41m2 + 1m2 soit un total de 13,41m2.



Photographie n°90. HPEN



Photographie n°91. HPEN

Salle de bain

Après avoir effectué une mesure de la surface de cette pièce, nous obtenons une superficie de 3,55 m2 + 1,25 m2 soit 4,80 m2.



Photographie n°92. HPEN



Photographie n°93. HPEN

L'évacuation de la baignoire est cassée.



Photographie n°94. HPEN



Photographie n°95. HPEN

Entrée

Après avoir effectué une mesure de la surface de cette pièce, nous obtenons une superficie de 6,53m2.



Photographie n°96. HPEN

A 12h45, mes constatations étant terminées, et Madame Sabrina BELBRAIK ayant achevé ses opérations, je me suis retiré.

Copie du rapport établi par Madame Sabrina BELBRAIK ensuite de nos opérations communes du 29 février 2024 est annexée au présent procès-verbal de constat. (Pièce n°1)

Au cours de mes opérations, j'ai procédé à **96** photographies, lesquelles sont insérées au présent procès-verbal de constat.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT SUR CINQUANTE TROIS PAGES, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Maître Mohand AMROUCHE Commissaire de Justice



SASU HUISSIERS PARIS-EST NOGENT

Commissaires de Justice 6 bis, rue Pasteur 94732 NOGENT-SUR-MARNE Ligne constats : 06.84.97.79.69 Tél : 01.43.24.77.05

Mail: etude@huissiernogent.fr





Rapport des réserves de visite cloison.

21/12/2023

M. EL KOUBBI et Mme PEILLERON - C51 Lot 319 Bâtiment C 5ème étage - + Box double Lots 617 et 618 1er sous-sol + parking Lot 629





SB.EXPERT.BAT

82 bd du général leclerc 93260 Les lilas

0769034911

PROJET



M. EL KOUBBI et Mme PEILLERON - C51 Lot 319 Bâtiment C 5ème étage - + Box double Lots 617 et 618 1er sous-sol + parking Lot 629

REMARQUES GÉNÉRALES

Créée le 21/12/2023

Visite su 21/12/2023.

Lors de notre passage du 21/12/2023, nous avons constaté un décaissement de la dalle pour le passage des évacuations du bac de douche.

Selon le plan, le bac à douche est surélevé, et dans ce cas, il n'est pas nécessaire de décaisser la dalle puisque la chape l'est déjà. Les conséquences pourraient fragiliser la dalle.





salle d'eau Chambre 1. Expertise du 21/12/2023.

- Nous constatons que le panneau exposé directement à l'eau n'est pas hydrofuge, non conforme à la norme NF DTU 25.41

Plaques de plâtre avec ou sans isolation

Plafonds - Habillages - Cloisons - Doublages - Parois de gaines techniques

Détails et points singuliers

CSTB

juin 2022

2e édition

Fiche 4 CHOIX DE LA PLAQUE DE PLÂTRE SELON LA DESTINATION.

Les plaques de plâtre sont choisies en fonction du type d'ouvrage et de la destination des locaux.

Les plaques hydrofugées (H1) sont plus particulièrement destinées à la réalisation de cloisons, doublages, parois de gaines techniques dans les locaux humides classés EB+ privatifs tels que salles de bains à usage privatif ou assimilé (logements, hôtels, hôpitaux, bureaux, etc.), locaux non chauffés (cellier, garage, etc.). Elles sont également destinées à la réalisation de cloisons, doublages, parois de gaines techniques dans les locaux humides classé EB + C (douches individuelles à usage collectif, vestiaires collectifs sauf communication directe avec un local EC, offices, local de réchauffage des plats sans zone de lavage, salles d'eau à usage privatif avec un jet hydro-massant dans le receveur de douche et/ou la baignoire, laveries collectives n'ayant pas un caractère commercial, sanitaires accessibles au public dans les locaux de type ERP). Ces plaques sont également utilisées pour la fabrication en usine des complexes d'isolation thermique et des panneaux sur réseaux alvéolaires.

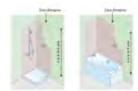
Fiche 16 TRAITEMENT DE LA ZONE D'EMPRISE D'UNE FINITION PAR CARRELAGE

Dans la zone d'emprise des bacs à douche et des baignoires (2 m au-dessus du fond des appareils), dans le cas de finition par carrelage, les plaques hydrofugées H1 sont normalement protégées par un SPEC (système de protection à l'eau sous carrelage) appliqué par le carreleur.



LOCAUX HUMIDES EB+ PRIVATIFS





Créée le 21/12/2023

Cuisine - Expertise du 21/12/2023

- Absence de pente







www.sbexpertbat.fr

1.4

Gaine technique salle d'eau chambre 4.

Les photos prises par des tiers confirment que les eaux vannes et les eaux usées sont connectées par un Y et disposent d'une seule conduite d'aération. Selon la norme NF DTU 60.1 P1-1-2 (décembre 2012), Figure 1, le système d'évacuation à colonnes de chute séparées indique clairement que les deux colonnes doivent être séparées et avoir chacune leur propre aération.

Il est urgent de reprendre les vérifications des branchements des eaux usées, des eaux vannes, et de leurs aérations.

NF DTU 60.1 P1-1-2 (décembre 2012)

Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments

Partie 1-1-2: Réseaux d'évacuation - Cahier des clauses techniques types

Indice de classement: P40-201-1-1-2

4 Conception des réseaux d'évacuation

4.1 Principes généraux

D'une manière générale, les canalisations d'évacuation des eaux doivent assurer l'évacuation rapide et sans stagnation des eaux usées provenant des appareils sanitaires et ménagers. Les eaux usées et pluviales doivent être évacuées selon le système séparatif, et peuvent être rassemblées seulement à l'extérieur du bâtiment.

NOTE

Il est rappelé que le règlement sanitaire interdit d'évacuer les eaux vannes dans les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales et réciproquement.

Par dérogation de l'autorité sanitaire, seule l'évacuation d'eaux ménagères (ou eaux usées) peut être tolérée dans lesdits ouvrages lorsque le système d'égout public le permet.

4.2 Système à colonnes de chute séparées.

L'évacuation des eaux usées ménagères et des eaux vannes se fait dans des conduites et des colonnes de chute séparées (voir Figure 1).

NOTE 1

Ce système correspond au système IV par référence à la norme NF EN 12056-2.

Figure 1 Système d'évacuation à colonnes de chute séparées (Annexe 1).













Salle d'eau, chambre.

Arrivée d'une évacuation pour lavabo, après pose de coffrage la distance entre les WC et le coffrage sera insuffisante.





Créée le 29/02/2024

Surface salle d'eau chambre 4



Créée le 29/02/2024

Chambre 4

Huisseries et menuiserie abimée.







1.6

1.9

1.10

Chambre 4.

Joint des vitrages abimé.









Créée le 29/02/2024

Surface chambre 4.



Créée le 29/02/2024

Cuisine

Cuisine non conforme au TMA.

Toutes les installations électriques et les évacuations de la cuisine doivent être situées sur le mur de droite, conformément à ce qui a été validé et signé par le promoteur.







Cuisine.

Le dormant des porte-fenêtre est abîmé, ce qui impacte l'étanchéité à l'air et à l'eau du logement.





Créée le 29/02/2024

Cuisine.

Les plaque de plâtre sous la porte-fenêtre abimé, a changer.





Généralité.

- Absence de regingot non conforme à la norme NF DTU 36.5 et du e-cahier du CSTB n° 3709.

Il est constaté que la mise en place des huisseries s'effectue sans l'ajout de rejingots ni la création d'une pente d'évacuation des eaux, ce qui n'est pas conforme à la norme NF DTU 36.5 P2 (avril 2010).

Il est essentiel de noter que la réalisation d'un rejingot après la pose des huisseries est interdite, conformément aux directives de la norme NF DTU 36.5 et du e-cahier du CSTB n° 3709.

Les seuils des portes-fenêtres présentent un risque d'infiltration important, touchant la pièce adjacente et l'étage inférieur. Ces désordres représentent 3% des sinistres totaux, allant de

simples flaques d'eau à la dégradation des embellissements.

Ils surviennent souvent par temps venteux, le vent dirigeant l'eau vers les menuiseries, et peuvent être accentués par l'effet ascendant des eaux depuis le balcon ou la terrasse.

NF DTU 36.5 et du e-cahiers du CSTB n° 3709 Fenêtres en travaux neufs Aluminium, bois, PVC Conception et mise en œuvre En application de la norme NF DTU 36.5 et du e-cahiers du CSTB n° 3709 Guide pratique

Développement Durable CSTB octobre 2014

1. Réception du gros œuvre et de la zone d'assise de la fenêtre

Attention

La réalisation du rejingot après pose des fenêtres n'est plus admise. Il convient de faire exécuter les appuis de baie, les seuils et les rejingots avant la pose des fenêtres.



Créée le 29/02/2024

Séjour.

La pose des joints sur les fenêtres et les portes-fenêtres n'est pas conforme.







Séjour.

On constate que le vitrage est branlant.



Créée le 29/02/2024

Séjour.

Volet roulant bloqué.



Créée le 29/02/2024

Séjour.

La baie vitrée est endommagée à différents endroits.















Porte-fenêtre séjour.

Le bâti de la porte-fenêtre est abîmé, ce qui empêche une meilleure étanchéité à l'air et à l'eau.











Créée le 29/02/2024

Surface Séjour /Cuisine.











Créée le 29/02/2024

Chambre 3.

Deux impacts au plafond.



Créée le 29/02/2024

Chambre 4.

Porte-fenêtre bloquée.

Absence d'étiquette CE dans toutes les porte-fenêtre.

Généralité.

On constate dans toutes les menuiseries du logement absence de marquage CE.

Médiathèque Batipedia.

Fenêtres en travaux neufs Aluminium, bois, PVC Conception et mise en oeuvre En application de la norme NF DTU 36.5 et du e-cahiers du CSTB n° 3709 Guide pratique Développement Durable **CSTB**



1.21

7. Marquage CE.

7.1 Marquage CE des produits de construction

Le règlement produits de construction (RPC n° 305/2011 abrogeant la directive produit de construction 89/106/CEE) prévoit le marquage CE réglementaire des produits de construction visés pour leur mise sur le marché en France comme dans tout l'espace économique européen. Ce marquage atteste que les produits satisfont aux dispositions de la réglementation européenne.

Les principaux objectifs sont :

- harmoniser les réglementations portant sur un produit de manière à éliminer les entraves aux échanges ;
- s'assurer que les produits mis sur le marché communautaire sont aptes à l'usage prévu.

Les caractéristiques retenues dans le cadre du marquage CE d'un produit de construction reflètent les 7 exigences fondamentales relatives à l'ouvrage : résistance mécanique et stabilité, sécurité en cas d'incendie, hygiène, santé et environnement, sécurité d'utilisation et accessibilité, protection contre le bruit, économie d'énergie et isolation thermique, utilisation durable des ressources naturelles.

7.2 Marquage CE des fenêtres

NF EN 14351-1+A1

La norme produit applicable est la norme harmonisée NF EN 14351-1+A1 (2010).Le marquage CE pour les fenêtres mises sur le marché est réglementaire et obligatoire depuis le 1er février 2010.

Il s'applique à tous les types et configurations et cela indépendamment du ou des matériaux constitutifs.

Le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances (SEVCP) est de type 3.

Ainsi, la conformité au marquage CE d'une fenêtre est justifiée, sous la responsabilité seule du fabricant, à l'aide :

· d'essais de type initial (ETI)

le fabricant fait réaliser ces essais dans un laboratoire notifié. Il a aussi la possibilité d'utiliser des essais provenant du concepteur de la gamme qu'il assemble : c'est le cascading ;

• d'un contrôle de production en usine (CPU)

le système qualité mis en place par le fabricant doit s'assurer que les fenêtres mises sur le marché sont conformes aux caractéristiques de performance annoncées ;

· d'une déclaration des performances

toute information concernant les performances correspondant aux caractéristiques essentielles ne peut être communiquée que si ces performances sont incluses et précisées dans la déclaration des performances. De plus, celle-ci doit contenir au moins la performance d'une caractéristique essentielle pour l'usage prévu ;

du marquage de la fenêtre.

Exemple de marquage (voir photo).

Le marquage CE est apposé sur le produit ou sur une étiquette qui y est attachée pour lequel le fabricant a établi une déclaration des performances. (Figure 10 Exemple de marquage CE de la fenêtre).

Performances demandées pour la fenêtre marquée CE.

Aucune performance n'est demandée pour qu'une fenêtre puisse être marquée CE. Il n'y a aucune exigence, en terme de performance minimale, pour pouvoir apposer le marquage CE. Ainsi, une fenêtre classée A*0 E*0 V*0 peut être marquée CE.



Figure 10 Exemple de marquage CE de la fenêtre



Chambre 4.

Plaque de BA13 sous la porte-fenêtre abimée.



Créée le 29/02/2024

Chambre 4

Les bâtis des portes-fenêtres sont abîmés.



Créée le 29/02/2024

Chambre 4

Absence de planéité des plaques de plâtre, les tolérances de réception ne sont pas respectées selon les normes NF DTU 25.41 et NF DTU 25.42.







www.sbexpertbat.fr

1.24

1.25

Chambre 4.

Présence de traces de moisissure sur le mur et la chape.



Créée le 29/02/2024

Chambre 4.

Dormant de porte-fenêtre abimé.



Créée le 29/02/2024

Surface Chambre 3.



1.27

Chambre 2.

Porte-fenêtre bloquée.



Créée le 29/02/2024

Chambre 2.

Bâtis de la porte-fenêtre abimée.





Créée le 29/02/2024

Chambre 3

La plaque est mal fixée, il manque des points de colle pour la stabiliser. De plus, l'encastrement de la plaque et du joint d'étanchéité fait défaut.



1.30





Créée le 29/02/2024



Créée le 29/02/2024

Chambre 1.

- Bâtis de fenêtre abimé.
- Ouvrants abimés.
- Espace important entre les plaques de plâtres et le bâtis.













Surface Chambre 1





Créée le 29/02/2024

Salle de bain.

- Manque les raccordements de l'évacuations de la baignoire.
- Trou à reboucher.
- Manque joint d'étanchéité entre l'hydrofuge et la chape.



Créée le 29/02/2024

Surface salle de bain.





1.36





Terrasse

Manque les rejingots dans toute la terrasse.

Il est constaté que la mise en place des huisseries s'effectue sans l'ajout de rejingots ni la création d'une pente d'évacuation des eaux, ce qui n'est pas conforme à la norme

NF DTU 36.5 P2 (avril 2010).

Il est essentiel de noter que la réalisation d'un rejingot après la pose des huisseries est interdite, conformément aux directives de la norme NF DTU 36.5 et du e-cahier du CSTB n° 3709.

Les seuils des portes-fenêtres présentent un risque d'infiltration important, touchant la pièce adjacente et l'étage inférieur.

Ces désordres représentent 3% des sinistres totaux, allant de simples flaques d'eau à la dégradation des embellissements. Ils surviennent souvent par temps

venteux, le vent dirigeant l'eau vers les menuiseries, et peuvent être accentués par l'effet ascendant des eaux depuis le balcon ou la terrasse.

NF DTU 36.5 et du e-cahiers du CSTB n° 3709

Fenêtres en travaux neufs Aluminium, bois, PVC

Conception et mise en oeuvre

En application de la norme NF DTU 36.5 et du e-cahiers du CSTB n° 3709

Guide pratique

Développement Durable CSTB octobre 2014

1. Réception du gros oeuvre et de la zone d'assise de la fenêtre

Attention

La réalisation du rejingot après pose des fenêtres n'est plus admise. Il convient de faire exécuter les appuis de baie, les seuils et les rejingots avant la pose des fenêtres.





















Rappel depuis le 29/02/2024, créée le 05/03/2024 IMPORTANT.

1.41

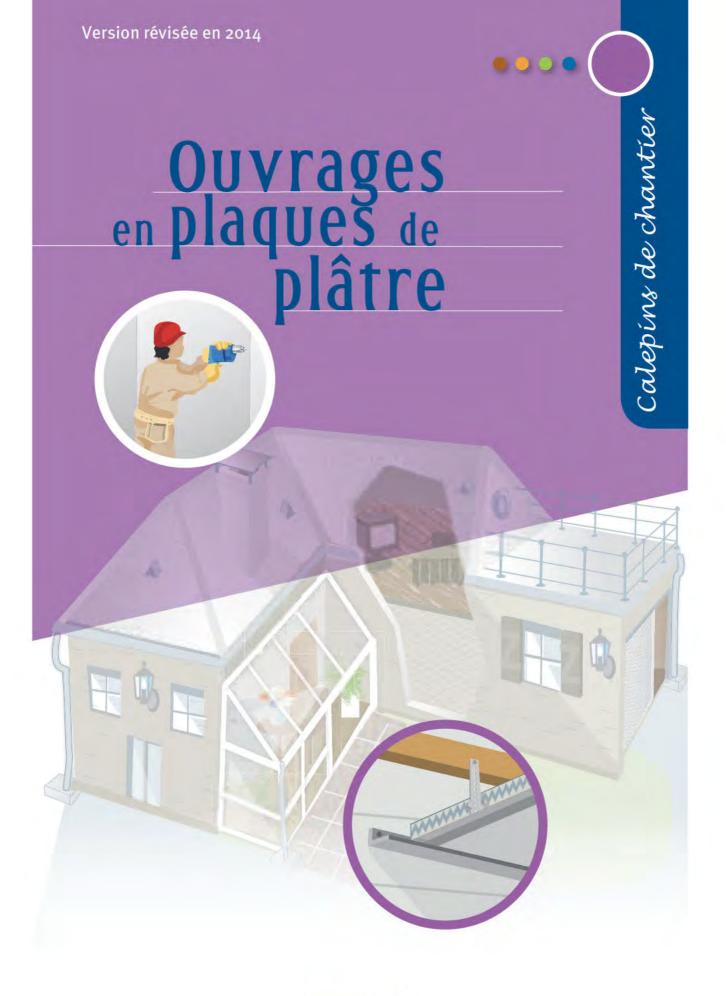
Il est important de noter que la visite effectuée ce jour n'est pas une visite cloison conformément à la réglementation NF HABITAT HQE. L'avancement du chantier ne nous permet pas de vérifier les matériaux suivants :

- L'état et le type de cloisons posées dans les pièces humides et sèches, sauf dans quelques endroits.
- La pose de l'étanchéité SPEC, impossible à constater car cachée par du carrelage et de la faïence.
- Les évacuations de la salle d'eau avant la pose du receveur de douche et l'état de la dalle."

ANNEXES

- Annexe 1 : plaques de plâtre.pdf
- Annexe 2 : Reef Image Impression.pdf







Ouvrages en plaques de plâtre

Métiers et techniques du plâtre



Plan Europe

La mise en place de la directive européenne sur les produits de construction impose l'adaptation des règles de mise en œuvre, au fur et à mesure de la production des normes européennes des produits. Ces modifications nécessitent des efforts pour les entreprises.

Aussi, il a été établi des "Calepins de chantier" pour informer les professionnels d'exécution de ces changements. Ceux-ci sont réalisés dans le cadre de la "Convention pour l'accompagnement de la mise en œuvre de cette directive européenne" établie en juin 2004 entre les pouvoirs publics et les principales organisations professionnelles du bâtiment.

Avertissement

Ce calepin, destiné aux personnels qualifiés de chantier, traite des règles d'exécution des documents techniques de mise en œuvre. Il se réfère aux normes NF DTU 25.41 et NF DTU 25.42. Il ne se substitue pas à ces textes de référence. Ce calepin traite des cas courants. Les travaux concernés relèvent de professionnels qualifiés et doivent être couverts par une assurance adaptée.

sommaire

l.	Environnement	p.4
	Accès	p.4
	Équipement et matériel individuel	p.5
	Équipements collectifs	p.6
	Local hors d'eau et hors d'air	p.7
	Stockage des matériaux	p.9
	Plan d'implantation	p.9



2. Supports	p.10
Dossier technique	p.10
Intervention par rapport au planning et aux autres métiers	p.11
Réception du support avant travaux de plâtrerie	p.12
3. Mise en œuvre	D.14

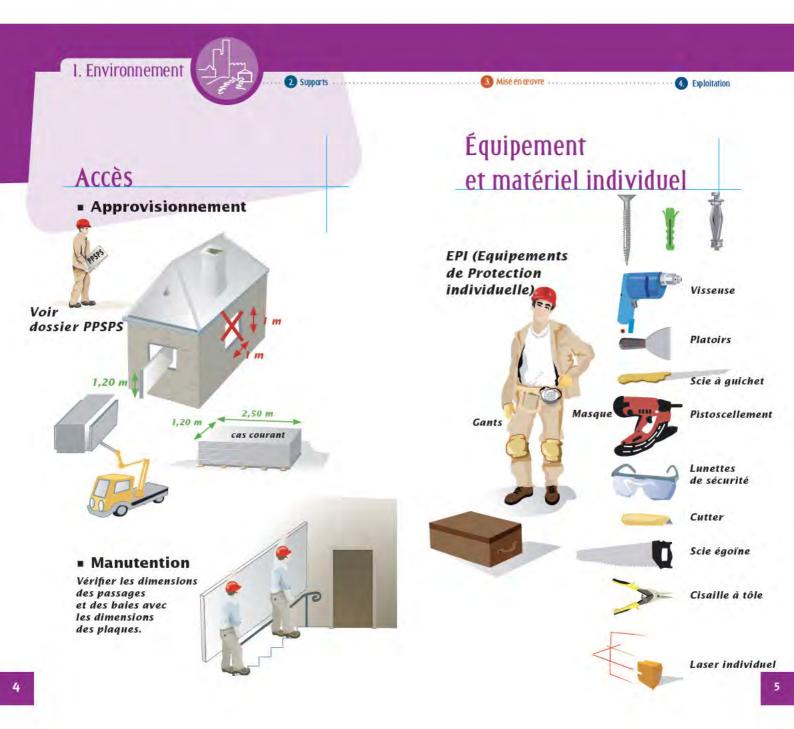


Mise en œuvre	p.14
Plafond en plaque de plâtre	p.14
Doublage sur ossature	p.18
Doublage collé	p.20
Points singuliers	p.21
Cloisons distributives	p.22
Huisseries intérieures	p.29
Passage de gaines	p.31
Jointoiement	p.32
Angles	p.33



4. Exploitation	p.34
Réception des ouvrages	p.34







Enduits extérieurs déjà réalisés ou autres solutions techniques validées pour cet effet 

Monte plaque

Cale plaque



Supports

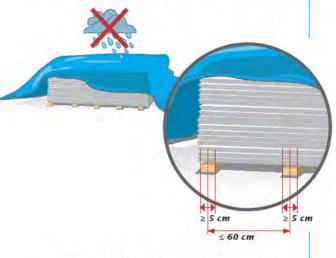
Mise en œuvre

Exploitation

Local hors d'eau et hors d'air (suite)

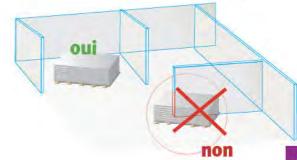
5 étages de différence entre le niveau hors d'eau (clos et couvert = fenêtres) et le niveau d'intervention des plâtriers.

Stockage des matériaux



Plan d'implantation

Vérifier les plans d'implantation des cloisons pour éviter le déplacement du stockage







ZONE D'INTERVENTION Coordination entre

par rapport au planning

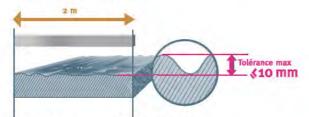
Intervention





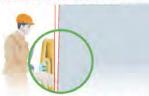
Réception du support avant travaux de plâtrerie

 Tolérance de la dalle brute surfacée 10 mm

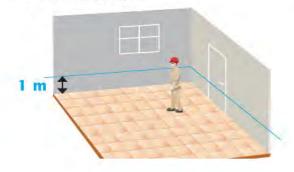


■ Tolérance de verticalité

tolérance $\leq 15~mm$ sur la hauteur d'étage

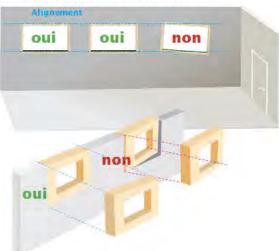


Vérifier le trait de niveau de référence
 1 m du sol fini

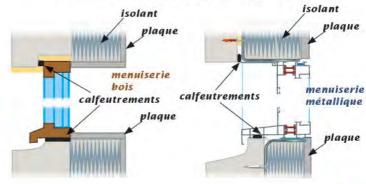


 Alignement des menuiseries de façades et aplomb

Mise en œuvre

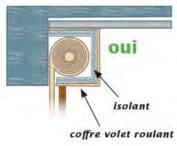


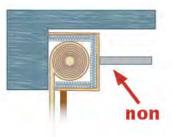
 Étanchéité entre les menuiseries et le gros œuvre



Plafond en plaque de plâtre

 Exemple d'implantation des volets roulants par rapport au plafond







Exemple d'entraxes :

- Pour isolant de masse surfacique < 6 kg/m2

Entraxes	suspentes	Entraxes fourrure				
1 BA13 1 BA15	1.20	0,60 m				
	1,20 m	0,50 m				
1 BA18	1.15 m	0,50 m				
2 BA13		0,50 m				

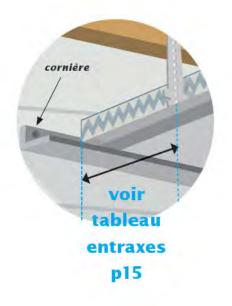
- Pour un isolant de masse surfacique entre 6 et 15 kg/m² => voir DTU
 - La longueur des plaques est perpendiculaire à l'ossature métallique

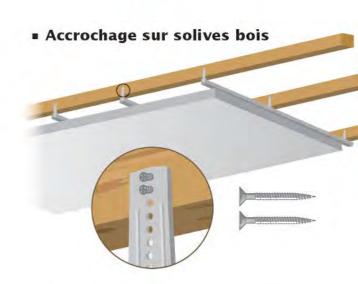




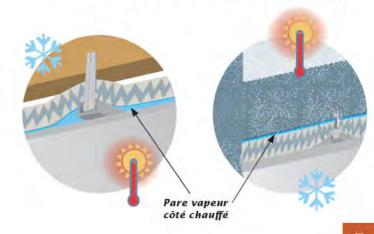
Plafond en plaque de plâtre(suite)

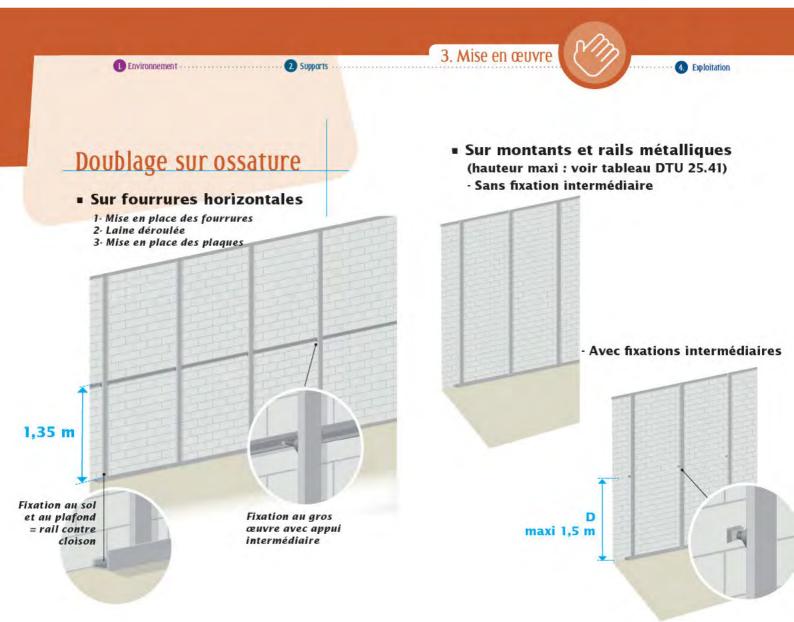
Départs Cornières ou rails en périphérie

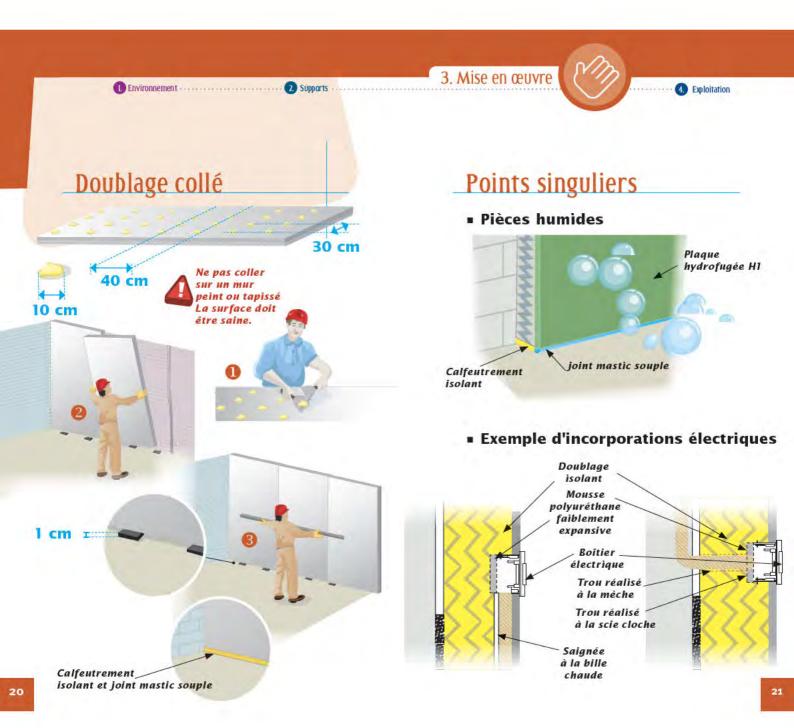


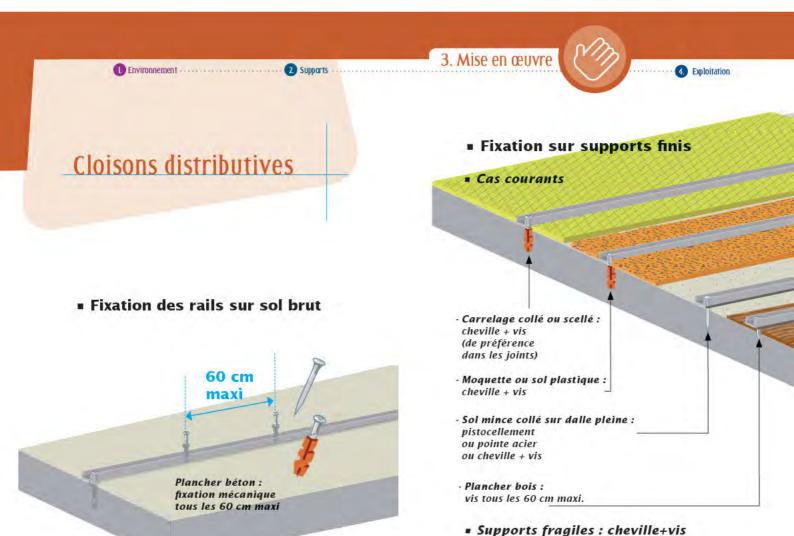


Cas de locaux contigus non chauffés









Maçonnerie creuse/béton cellulaire
Chapes destinées à être carrelées
Chapes avec des canalisations

ne pas utiliser le pistocellement

pour une fixation

dans des supports fragiles

incorporées

· Poutrelles en béton

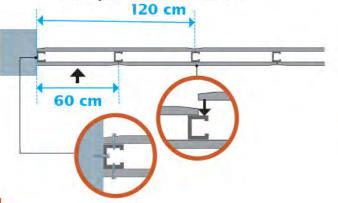
· Dalles précontraintes

Cloisons distributives (suite)

Mise en place des plaques



 Décalage des joints verticaux d'un parement à l'autre



Vissage des plaques

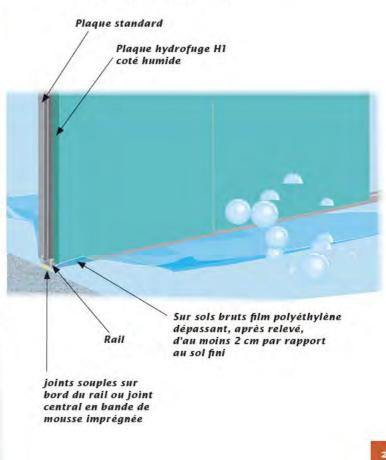




Fixation des rails sous plafond

Exemple de jonction avec cloison parallèle Cloison parallèle à l'ossature du plafond : le rail haut est collé sous la plaque

Exemple sur sol brut



Cloisons distributives (suite)

1 Environnement ----- 2 Supports

Exemples de hauteurs maximales

Cloisons à parement à une plaque

	Désignation selon norme NF EN 14195	Inertie cm4	Type de plaque de plâtre	Épaisseur cloison (mm)	Hauteurs maximales admissibles (m)			
Type de					Montants à Entraxes 0.60 m		Montants à Entraxes 0.40 m	
montant					Montant simple	Montant double	Montant simple	Montant double
M36/40	C 40/35/40	1,45	BA 18	72		2,60	2,80	3,10
M48/35	C 34/46/36	2,50	BA 13	72	2,45	3,05	2,75	3,40
M48/50	C 50/46/50	3,31	BA 13	72	2,55	3,20	2,90	3,60
M48/35	C 34/46/36	2,50	BA 18	84	2,70	3,35	3,05	3,75

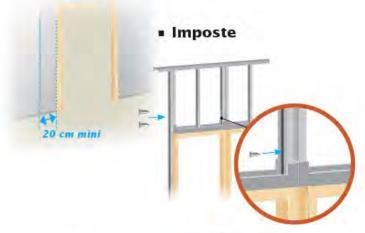
Cloisons à parement à deux plaques

-	Désignation selon norme NF EN 14195	Inertie cm4	Type de plaque de plâtre	Épaisseur cloison (mm)	Hauteurs maximales admissibles (m)			
Type de					Montants à Entraxes 0.60 m		Montants à Entraxes 0.40 m	
montant					Montant simple	Montant double	Montant simple	Montant double
M48/35	C 34/46/36	2,50	BA 13	98	3,00	3,75	3,40	4,15
M48/50	C 50/46/50	3,31	BA 13	98	3,10	3,85	3,50	4,30

Huisseries intérieures

Pour porte de poids < à 90 kg

Le premier joint de plaque doit être à plus de 20 cm de l'huisserie







Couve-joint fixations si nécessaire fixations

1 seul coté

Les travaux de traversées doivent être réalisés par les corps d'état concernés après la pose des cloisons, contre cloisons et plafonds. Ils doivent reconstituer l'ouvrage afin de maintenir les performances initiales en acoustique, mécanique, feu, thermique

Exploitation

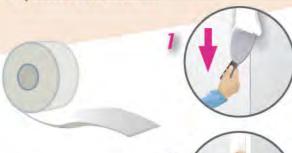








Jointoiement





ne pas mélanger d'enduits avec d'autres produits





Angles

Dans tous les cas, on applique un enduit en 11e passe

Angles saillants



· Protection des angles saillants avec une cornière métallique ou une bande armée collée avec l'enduit.

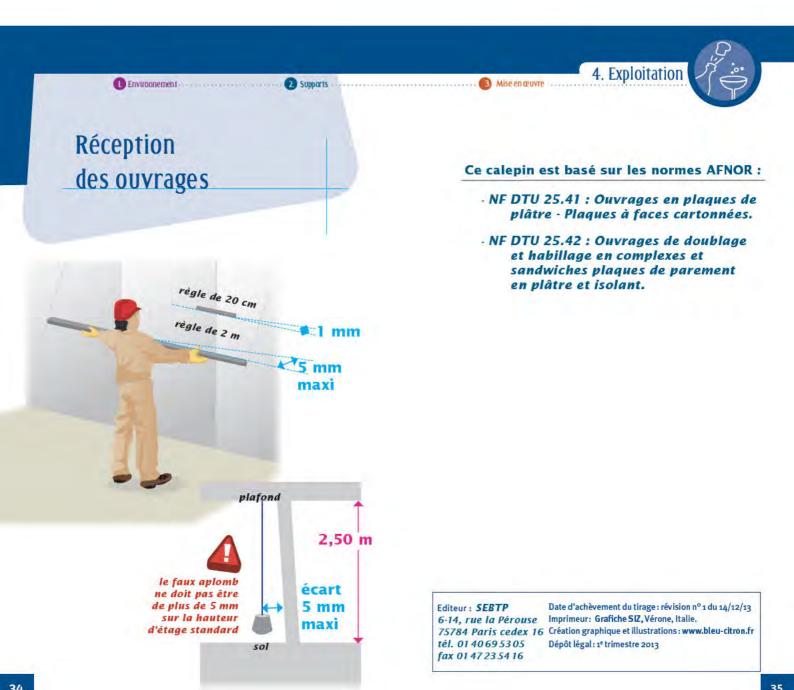


· Enduire de chaque côté de l'arête.

Angles rentrants



- Traitement des joints avec la bande préalablement
 - · Enduire chaque côté de l'angle.
 - · Après séchage, réaliser une passe de finition.



رر

Les plaques de plâtre s'adaptent à tous les espaces intérieurs et à toutes les évolutions techniques et réglementaires. Elles permettent de créer les volumes et traitent les conforts thermique et acoustique ainsi que la protection au feu.

Ce « calepin de chantier » est destiné à tous les professionnels qui réalisent des ouvrages en plaques de plâtre. Il constitue un ensemble de bonnes pratiques comportant de précieuses indications, illustrées par de nombreux schémas.

Il met l'accent sur les points particuliers

à respecter pour mettre en œuvre des ouvrages de qualité conformes au DTU.

Cette version tient compte de la révision du DTU 25.41 et DTU 25.42 de décembre 2012.

Conception graphique 🀔 > www.bleu-citron.fr

Ouvrages en platre



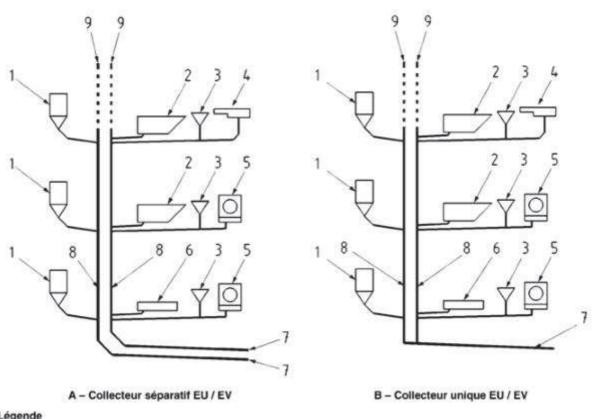
FFB - UMPI Métiers du plâtre et de l'isolation CAPEB-UNA
Métiers
et techniques
du plâtre et de l'isolation

Coordonné par IT-FFB avec le concours du CSTB Édité par SEBTP ISBN: 978-2-915162-38-7

978291516238

Reef en ligne - 02/03/2024 11:06:56

NF DTU 60.1 P1-1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-2 : Réseaux d'évacuation - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P40-201-1-1-2) Figure 1 Système d'évacuation à colonnes de chute séparées



Légende

- WC
- baignoire
- lavabo
- évier
- machine à laver le linge

- douche
- collecteur
- colonne de chute
- conduite de ventilation

Copyright © 2024 CSTB

Société: AVAYAH CONSEILS & EXPERTISES